

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025

Présidente : PEIRO Marielle

Conseillers présents : PELISSIER Sébastien, VIDONI Joëlle, VISENTIN Franck.

Conseillers absents : ALASSET Jean-Luc, BELINGUIER Hervé, MERELO Géraldine, TERRIER Véronique (procuration donnée à PELISSIER Sébastien).

Le Conseil Municipal a été convoqué le 20 mars 2025.

La séance est ouverte à 19h15.

Sébastien PELISSIER est désigné secrétaire de séance.

Suite aux conditions de quorum non atteintes lors d'une première réunion le 24 mars 2025, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis le 27 mars à 18h00 à la salle des fêtes, sous la présidence de Madame Marielle PEIRO.

Conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a délibéré valablement sans condition de quorum, les points inscrits à l'ordre du jour étant inchangés.

1. Objet : Rectification de la délibération n° 24-2024 intitulée « Travaux de changement des menuiseries intérieures et extérieures de la mairie ».
(Délibération n° 2025-01)

Vu la délibération 24-2024 du 26 juin 2024, par laquelle le Conseil Municipal a approuvé le devis de menuiseries des portes intérieures d'un montant de 2 822.70 € HT (3 104.97 € TTC) et le devis des menuiseries extérieures (porte d'entrée, fenêtres et pose de moustiquaires enroulables) d'un montant de 5 318.32 € HT (5 610.83 € TTC) et a sollicité des aides financières auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne et de l'Etat.

Considérant la pose de portes standards aux normes PMR à la salle de réunion et au secrétariat,

Considérant la pose d'une seule fenêtre au lieu de deux dans la salle des archives,

Considérant que ces changements modifient les travaux initialement prévus, de nouveaux devis ont été proposés par la société.

Madame la Maire présente les nouveaux devis :

Société MURATET :

- Devis menuiseries portes intérieures d'un montant de 3 163.00 € HT (3 479.31 € TTC)

- Devis menuiseries extérieures (porte d'entrée, fenêtres et pose de moustiquaires enroulables) d'un montant de 5 161.98 € HT (5 445.89 € TTC)

Oùï l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE

➔ **D'ACCEPTER** les nouveaux devis de la Société MURATET proposés d'un montant total de 8.324.98 € HT (8 925.20 € TTC),

➔ **D'IMPUTER** ces travaux à l'opération d'investissement n° 121, chapitre 21, article 2135,

➔ **DE CHARGER** Madame la Maire de demander une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne et de la DETR pour la totalité des 2 devis d'un montant total de 8.324.98 € HT (8 925.20 € TTC),

D'AUTORISER Madame la Maire à signer tous les documents nécessaires à la finalisation de ces devis.

2. Objet : Rectification de la délibération n° 45-2024 intitulée « Travaux de plomberie et d'électricité à la mairie ».
(Délibération n° 2025-02)

Vu la délibération 45-2024 du 23 décembre 2024, par laquelle le Conseil Municipal a approuvé le devis des travaux d'électricité d'un montant de 9 553.80 € HT (**11 464.56 € TTC**) et le devis des travaux de plomberie

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025

d'un montant de 730.00 € HT (**876.00 € TTC**) et a sollicité des aides financières auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne et de l'Etat (DETR),

Considérant la mise en place d'un éclairage de la rampe PMR selon les prescriptions de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité,

Considérant le démontage des radiateurs et du réseau du chauffage central,

Considérant les changements du mode de chauffage suivants :

- Chauffage électrique dans la salle des archives, dans le couloir et la salle de repos/WC,
- Climatisation de type BI SPLIT (système réversible) dans la salle de réunion et le secrétariat,

Considérant que ces changements modifient les travaux initialement prévus, de nouveaux devis ont été proposés par l'entreprise.

Madame la Maire présente les nouveaux devis suivants :

○ **Travaux d'électricité :**

Entreprise CHARTIER ELEC :

- Devis pour les travaux électriques des bureaux d'un montant de 9 760.80 € HT (**11 712.96 € TTC**)
Pour information, ces travaux inclus les contrôles de sécurité par un organisme indépendant (Apave) de 550.00 € HT (**660.00 € TTC**)

○ **Travaux de plomberie :**

Entreprise CHARTIER MAINTENANCE :

- Devis pour les travaux de démontage de l'ancien réseau chauffage central d'un montant de 1 320.00 € HT (**1 584.00 € TTC**)

Entreprise CHARTIER MAINTENANCE :

- Devis pour les travaux de climatisation d'un montant de 3 984.00 € HT (**4 780.80 € TTC**)

Madame la Maire rappelle la délibération n° 03-2024 du 5 février 2024 par laquelle le conseil municipal lui donne délégation de signature pour tous travaux inférieurs à 4000 € HT,

Elle demande donc au Conseil Municipal de se prononcer sur le devis concernant les travaux d'électricité d'un montant de 9 760.80 € HT (**11 712.96 € TTC**).

Où l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- ➔ **D'ACCEPTER** le devis de l'Entreprise CHARTIER ELEC d'un montant de 9 760.80 € HT (**11 712.96 € TTC**)
- ➔ **D'IMPUTER** ces travaux à l'opération d'investissement n° 135, chapitre 21, article 2135.
- ➔ **D'IMPUTER** les travaux de l'Entreprise CHARTIER MAINTENANCE d'un montant de 1 320.00 € HT (**1 584.00 € TTC**) à l'opération d'investissement n° 135, chapitre 21, article 2181.
- ➔ **D'IMPUTER** les travaux de l'Entreprise CHARTIER MAINTENANCE d'un montant de 3 984.00 € HT (**4 780.80 € TTC**) à l'opération d'investissement n° 135, chapitre 21, article 2181.
- ➔ **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer tous documents nécessaires à la finalisation de ce dossier.
- ➔ **DE CHARGER** Madame la Maire selon la délibération n° 34-2024 du 28 octobre 2024 de modifier la

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025

demande de subvention effectuée auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne et de l'Etat (DETR) pour la totalité des devis présentés ci-dessus d'un montant total de 15 064.80 € HT (18 077.76 € TTC),

3. Objet : Travaux complémentaires de rénovation de l'intérieur de la Mairie. (Délibération n° 2025-03)

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 33-2024 du 28 octobre 2024,

Considérant le démontage du radiateur et du réseau du chauffage central dans le hall d'entrée,

Considérant les travaux de rénovation du sol dans le bureau du maire/salle de réunion et dans le bureau du secrétariat,

Madame la Maire présente le devis de l'entreprise :

Entreprise PEREIRA FELIX :

Devis pour les travaux d'un montant de 4 493.00 € HT (5 391.60 € TTC)

Oùï l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- ➔ **D'ACCEPTER** le devis de l'Entreprise PEREIRA FELIX pour un montant total de 4 493.00 € HT (5 391.60 € TTC).
- ➔ **D'IMPUTER** ces travaux à l'opération d'investissement n° 121, chapitre 21, article 2135.
- ➔ **DE CHARGER** Madame la Maire de demander une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne et de l'Etat (DETR) pour la totalité du devis d'un montant total de 4 493.00 € HT (5 391.60 € TTC).
- ➔ **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer tous les documents nécessaires à la finalisation de ces devis.

4. Objet : Demande de subventions pour les travaux d'accessibilité et de rénovation du bâtiment de la mairie. (Délibération n° 2025-04)

Vu la délibération n° 34-2024 du 28 octobre 2024 par laquelle le Conseil Municipal a adopté le projet de rénovation et de mise en accessibilité du bâtiment de la mairie ainsi que le plan de financement estimé à 108 328.90 € HT (128 940.05 € TTC) et a sollicité une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement,

Vu la délibération n° 31-2024 du 28 octobre 2024 pour les travaux de mise en accessibilité de la mairie,

Vu la délibération n° 32-2024 du 28 octobre 2024 pour les travaux de rénovation de la façade,

Vu la délibération n° 33-2024 du 28 octobre 2024 pour les travaux de rénovation de l'intérieur de la mairie,

Vu la délibération n° 44-2024 du 23 décembre 2024 pour les travaux de changement de volet de la mairie,

Vu la délibération rectificative n° 2025-01 du 24 mars 2025 de la délibération n° 24-2024 concernant les travaux de changement de menuiseries intérieures et extérieures de la mairie,

Vu la délibération rectificative n° 2025-02 du 24 mars 2025 de la délibération n° 45-2024 concernant les travaux de plomberie et d'électricité de la mairie,

Vu la délibération n° 2025-03 du 24 mars 2025 concernant les travaux complémentaires de rénovation de l'intérieur de la mairie,

Vu la délibération n° 03-2024 du 5 février 2024 par laquelle le Conseil Municipal donne délégation de signature à Madame la Maire pour tout marché de travaux inférieur ou égal à 4 000 € HT,

Considérant le devis complémentaire de travaux de maçonnerie de l'Entreprise TAURINES Brice pour un

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025

montant de 1 770.00 € HT (2 124.00 € TTC),

Considérant le devis complémentaire de travaux de rénovation de façade de l'Entreprise CHEVRIN-GELI pour un montant de 389.74 € HT (467,69 € TTC),

Considérant le devis complémentaire de travaux de terrassement de l'entreprise SARL TPAG pour un montant de 600 € HT (720 € TTC),

Madame la Maire informe que le coût total prévisionnel du projet de rénovation et d'accessibilité du bâtiment de la mairie a augmenté, s'élevant désormais à 121 530,83 € HT (soit 144 275,08 € TTC).

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), d'une subvention du Conseil Départemental, d'une subvention Etat au titre du Fonds Vert et d'une subvention du Conseil Régional d'Occitanie.

Suite à de nouvelles informations fournies par l'Etat, Madame la Maire propose de se faire accompagner par le PETR. Et plus précisément, par l'animateur en Sobriété Énergétique.

Oùï l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- **D'ADOPTER** le nouveau montant du projet de mise en accessibilité et de rénovation du bâtiment de la mairie estimé à 121 530.83 € HT (**144 275.08 € TTC**),
- **D'ETABLIR** un nouveau plan de financement,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à solliciter une subvention au Conseil Départemental de la Haute-Garonne,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à solliciter une subvention Etat au titre du Fonds Vert,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à solliciter une subvention au Conseil Régional d'Occitanie,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer tous documents nécessaires à la finalisation de ce dossier.

Questions diverses : Néant

Informations diverses : Néant

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Maire lève la séance à 19h50.

Fait à Lagarde, le 27 mars 2025

Marielle PEIRO,
Présidente de séance

Sébastien PELISSIER,
Secrétaire de séance